



USAID
DU PEUPLE AMERICAIN

ABA
AMERICAN BAR ASSOCIATION
Rule of Law Initiative

**Search for
Common Ground**
Trust, Collaboration, Breakthroughs



BURKINA FASO : SCAN DE CONFLIT

DROITS HUMAINS ET ACCÈS À LA JUSTICE AU BURKINA FASO

Région de l'Est – Communes de Fada N'Gourma, de Diapaga et de Kantchari
FÉVRIER, 2023

CONTACTS:

Lawali GARBA
Country Director
Search for Common Ground
Ouagadougou
Tél. +226 07773630
Email : lsahirou@sfcg.org

Aboubakar SOURABIE
DME Manager- Search for Common Ground
Tél : +226 77705989 Email : asourabie@sfcg.org

Eric Bertrand P. BANGRE
Conflict analyst- Search for Common Ground
Tél : +226 07773632 Email : ebangre@sfcg.org

Anselme Dipama
DME Officer - Search for Common Ground
Tél : +226 77705917. Email : adipama@sfcg.org

Table des matières

Table des matières.....	1
Acronymes.....	2
1. Résumé exécutif.....	3
2. Contexte	4
2.1. Introduction.....	4
2.2. Objectif du conflit scan.....	4
2.3. Méthodologie.....	5
3. Résultats.....	5
3.1. Évolutions du contexte.....	5
3.1.1. La situation sécuritaire.....	5
3.1.2. Evolution récente des conflits.....	7
3.1.3. Influence des dynamiques conflictuelles sur l’insécurité.....	9
3.2. La situation des droits de l’homme et l’accès à la justice.....	10
3.2.1. Influence des dynamiques conflictuelles et sécuritaires sur la situation des droits de l’homme.....	10
3.2.2. Influence des dynamiques conflictuelles et sécuritaires sur l’accès à la justice.....	11
3.3. Analyse “ne pas nuire”	12
3.3.3. Analyse des risques et mesures de mitigation.....	12
3.3.4. Opportunités existantes.....	15
Conclusion.....	15

Acronymes

AGR	: Activité Génératrice de Revenu
CVD	: Conseiller Villageois de Développement
FDS	: Force de Défense et de Sécurité
FGD	: Focus Groupe de Discussion
GEV	: Groupe Extrémiste Violent
HANI	: Hommes Armés Non Identifiés
HRSM	: Human Rights Support Mechanism
MBDHP	: Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples
ONAFAR	: Observatoire National des Faits Religieux
ONAPREGECC	: Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisation de la Société Civile
PDI	: Personnes Déplacées Internes
PH	: Population Hôte
SFCG	: Search For Common Ground
VBG	: Violences Basées sur le Genre
VDP	: Volontaire pour la Défense de la Patrie

Mention de décharge de responsabilité :

Ce rapport est rendu possible grâce au généreux soutien du peuple américain à travers l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID), aux termes de Prix n° AID-720-685-19- 00009, et dans le cadre du mécanisme de soutien aux droits humains (HRSM) Leader et associés. Le contenu est sous la responsabilité de Search For Common Ground (Search), et ne reflète pas nécessairement les vues de l'USAID ou du gouvernement des États-Unis.

1. Résumé exécutif

Le programme « Droits humains et accès à la justice au Burkina Faso » mis en œuvre par l'Initiative pour l'Etat de Droit de l'Association du Barreau Américain (ABA ROLI), Freedom House, Search for Common Ground et Pact, est financé par l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) pour une durée de trois ans. Il vise à « renforcer la capacité de l'État à prévenir et à punir les violations des droits humains, ainsi qu'à accroître la sensibilisation et l'accès de la population aux voies de recours conduisant aux réparations ». Au cours de l'exécution de ce programme, Search a conduit à une série de scan de conflit dans les 4 régions d'intervention du programme. Ce scan réalisé dans la région du Sahel, précisément dans les communes de Fada N'Gourma, Diapaga et Kantchari **83 personnes touchées** au total (dont **36 hommes, 20 femmes, 18 jeunes**) à travers une approche qualitative (**8 focus group de discussion et 9 entretiens individuels**).

La Région de l'Est connaît une recrudescence des exactions des Groupes Extrémistes Violents (GEV), laquelle s'est intensifiée avec l'instabilité politique et la faible présence de l'autorité de l'Etat dans la province de la Tapoa. Cette situation inquiétante a entraîné un déplacement massif de la population des villages sous contrôle des GEV vers des zones perçues plus sûres comme Diapaga et Fada N'Gourma. Ces déplacements amplifient les tensions communautaires déjà récurrentes entre les communautés hôtes et les PDI, ou entre les différents groupes ethniques sur les questions d'accès aux ressources économiques. Les tensions autour des ressources naturelles demeurent récurrent, d'autant encore plus manifeste, car le changement climatique aggrave la concurrence autour des ressources naturelles, ce qui entraîne une augmentation des conflits - les GEV contrôlent l'accès et les territoires stratégiques autour des ressources induisant à une recrudescence des tensions communautaires pour accéder aux rares ressources disponibles et les tensions communautaires autour de l'accès à la terre sont davantage exacerbés par des divisions à base identitaire

L'exacerbation de conflits dans la région a amplifié le déficit de confiance des populations en l'État, dénonçant l'absence de l'autorité de l'Etat, à travers la fermeture de services publics, dont l'administration judiciaire, laissant la population en proie à des formes de justice privée, souvent caractérisée par la violence, les violations et atteintes aux droits humains. Dans les zones où il y a encore la présence des instances judiciaires ou des mécanismes de gestion de conflits, certains membres des communautés enquêtées n'ont plus confiance aux acteurs impliqués dans la gestion des conflits, lesquels sont perçus comme partisans. Ils leur reprochent leur faible niveau d'intégrité et l'absence d'une juridiction impartiale et indépendante.

Le contexte sécuritaire a induit les FDS à amplifier les mesures diverses pour lutter contre la prolifération des attaques des GEV. Dans ce cadre, les populations enquêtées dénoncent une recrudescence des violences et des violations de toutes sortes à leur égard, commises par les FDS. Certains membres des communautés enquêtées adoptent des attitudes différentes face à ces exactions : d'un côté ceux qui remettent en cause l'ordre institutionnel en se faisant justice eux-mêmes ; et de l'autre côté ceux qui collaborent de gré ou de force avec les GEV pour bénéficier de leur protection. Les conflits et la situation sécuritaire impactent les communautés dans leur ensemble, mais les femmes sont encore plus vulnérables. Elles se trouvent psychologiquement, physiquement, économiquement et socialement impactées, à l'exemple de la redéfinition de leurs rôles au sein de la cellule familiale et même au sein de la communauté, lesquelles les exposent à des risques de violences. L'analyse du contexte révèle un certain nombre de risques à considérer par les acteurs du programme lors de la mise en œuvre des activités telles que les menaces et les intimidations des FDS, la difficulté d'accès aux prisons, les difficultés d'accès de certains villages car les voies d'accès de certaines localités sont minées d'IED, le risque d'exposition des victimes, l'infiltration de personnes de moralité douteuse. Des recommandations ont été émises dans le sens de réduire les risques qui sont entre autres: Informer préalablement les autorités sur la conduite de la mission ; Renforcer les capacités des acteurs de l'Etat sur les droits humains et la communication sensible aux conflits ; Renforcer les capacités des agents enquêteurs en "protection" afin de les initier aux mécanismes de protection et éthique à conduire ; Former les points focaux sur la sécurité et la communication sensible aux conflits ; Mener la sensibilisation auprès de leurs communautés pour que les points focaux soient acceptés et reconnus ; Créer un cadre de collaboration entre points focaux et acteurs locaux (représentants de l'Etat, leaders communautaires, etc.)

2. Contexte

2.1. Introduction

Le programme « **Droits Humains et Accès à la Justice (DHAJ)** » financé par l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) pour une durée de trois (03) ans, ambitionne de « *Renforcer la capacité de l'Etat à prévenir et à punir les violations des droits humains, ainsi qu'à accroître la sensibilisation et l'accès de la population aux voies et moyens de recours conduisant aux réparations* ».

Depuis 2015, le pays vit une crise sécuritaire et humanitaire sans précédent causée par des violences armées répétées notamment à l'encontre de civils qui a eu pour corollaire un déplacement massif des populations, des pertes en vie humaine, des dégâts matériels, des fermetures de services sociaux de base et un impact négatif sur le développement socioéconomique. La crise multidimensionnelle touche l'ensemble des secteurs de la gouvernance étatique. Le secteur des droits humains et de l'accès à la justice sont ainsi affectés par la situation de fragilité. Le dysfonctionnement de l'appareil d'Etat¹ et la délocalisation du TGI de Diapaga, l'absence d'établissements financiers et bancaires depuis plus de deux ans, la réduction de la couverture téléphonique à un seul réseau depuis janvier 2022, la réduction de la mobilité des populations, la perte ou l'abandon des moyens de production et subséquemment la baisse continue du pouvoir d'achat des populations ont un impact sur les dynamiques sociales des populations. En d'autres termes, la perte ou l'abandon des moyens de production et subséquemment la baisse continue du pouvoir d'achat des populations, les tensions entre communautés hôtes et PDI autour du foncier, jalonnent le quotidien des populations. Le dernier scan² de conflit effectué dans la région de l'Est a relevé que la fermeture des instances judiciaires est perçue comme une violation des droits humains car cette décision, selon les populations enquêtées, est une atteinte à leurs libertés individuelles et est considérée comme une preuve de la faillite de l'Etat. Aussi, l'étude a mentionné des conséquences liés à la fermeture de ces instances: la recrudescence des règlements de compte et recours aux GEV dans la résolution des conflits, la multiplication des conflits violents, dont la résolution nécessite des actions pénales, la difficulté d'accès aux services administratifs, l'absence de canaux de plaintes légales et de traitement des dossiers judiciaires.

2.2. Objectif du conflit scan

Search, en charge du volet sensibilité au conflit, conduit des séries de scan de conflit depuis 2021. Ce scan de conflit est le 4ème scan de conflit réalisé dans la région du Centre-Nord, qui a pour objectif de comprendre les évolutions des conflits depuis mai 2022 ainsi que leurs interactions avec le programme "Droits Humains et Accès à la Justice" afin de fournir des recommandations pertinentes pour adapter le programme et assurer la sensibilité aux conflits.

Spécifiquement, il vise à :



¹ Certains services clés comme les services de recettes de l'Etat (douane, trésor, impôts), les établissements financiers (caisses populaires, SONAPOST) et bancaires sont fermés depuis plus de deux ans. Le seul moyen de transaction financière existant demeure les réseaux de téléphonies mobiles

² il a été réalisé en Mai 2022

- comprendre comment les dynamiques de conflits ont évolué dans chaque région entre mai et décembre 2022 ;
- identifier comment ces conflits peuvent affecter la mise en œuvre des activités (et vice-versa), le staff du projet, ainsi que les participants au programme dans chaque région de mise en œuvre ;
- proposer des recommandations à l'endroit des acteurs de mise en œuvre du programme DHAJ afin d'assurer la protection des participants et du staff concerné et la sensibilité aux conflits.

2.3. Méthodologie

Le présent scan de conflit est basé sur une approche qualitative alliant focus groups discussions et des entretiens individuels. Au total **8 FGD et 9 entretiens individuels ont été réalisés. 83 personnes touchées** au total (dont 36 hommes, 20 femmes, 18 jeunes), dans les communes de Fada N’Gourma, Diapaga et Kantchari.

3. Résultats

3.1. Évolutions du contexte

3.1.1. La situation sécuritaire

- **Recrudescence des attaques des GEV avec un épïcentre de violence autour/dans la commune de Partiaga qui abrite la mine d’or de Boungou**

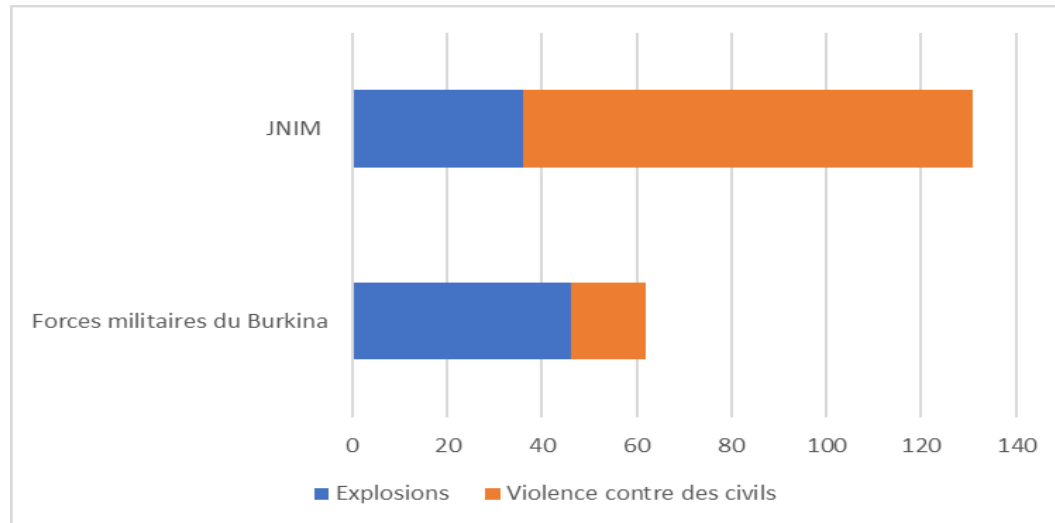
Ce scan de conflit dans la région de l’Est a démontré un contexte sécuritaire assez préoccupant, marqué par l’exacerbation des attaques terroristes. En effet, le Gulmu (appellation locale de la région de l’Est) fait partie des régions les plus touchées par la crise sécuritaire dans laquelle est plongée le pays depuis 2015. Depuis le dernier scan, la situation s’est davantage dégradée, surtout dans la province de la Tapoa, l’une des provinces de la région de l’Est.

L’état se resserre sur et autour de Diapaga qui connaît des attaques à répétition dans toutes les huit communes qui la composent.

- L’épicentre des violences se situe dans la commune de Partiaga qui abrite la mine d’or de Boungou exploitée par la société canadienne Endeavour Mining.
- L’axe Diapaga-Partiaga est sous la menace des terroristes, avec des incursions d’hommes armés régulièrement signalées aux entrées de la ville.
- Depuis la saison hivernale, l’axe reliant Diapaga à Kantchari est régulièrement investi par des GEV qui y dressent des check-points, rendant difficile le trafic sur l’axe et faisant peser la menace sur les deux communes. Un blocus semble s’installer sur Diapaga et Kantchari où les populations ne peuvent ni sortir ni entrer du fait de la présence des GEV sur les axes reliant ces deux localités et sur l’axe Kantchari-Fada N’Gourma. Cet axe demeure sous le contrôle des groupes armés avec une recrudescence des attaques contre les convois militaires, les enlèvements de civils, les poses d’engins explosifs improvisés, les détournements de citernes transportant du carburant et de camions chargés de marchandises.
- Les villages environnants de Diapaga comme Bagali, Tangali, Foamboanli, Tounga, Pemboanga etc. se sont presque tous vidés de leurs habitants qui ont trouvé refuge au chef-lieu de commune ou de région. Kantchari enregistre de plus en plus d’attaques dans la ville et aux alentours aggravant la psychose au sein des populations qui tentent désespérément de quitter la commune.
- Quant au chef-lieu de la région, fada, la situation n’y est pas reluisante non plus car des attaques sont perpétrées à répétition aux entrées de la ville notamment sur l’axe de Kantchari qui semble être définitivement aux mains des groupes armés.

- Outre la province du Gourma, celles de la Gnagna (chef-lieu Bogandé), de la Komondjari (chef-lieu Gayeri) et de la Kompienga (chef-lieu Pama) sont également sous la menace terroriste.

La région de l'Est fait donc régulièrement l'objet d'attaques de Groupes Extrémistes Violents (GEV) depuis plusieurs années. De Mai 2022 à Février 2023, **on recense 84 explosions et 118 cas de violences envers les civils dans la Région Est**³. Le JNIM (Jamā'at nuṣrat al-islām wal-muslimīn) et les forces militaires ont été rapportés comme étant les auteurs de ces violences en majorité.



Selon l'avis des personnes enquêtées, le contexte sécuritaire de la région de l'Est ne s'est guère amélioré depuis le début de la dernière saison hivernale. Elle s'est même empirée. « *Il faut dire que nous vivons le calvaire ici...* »⁴. Les attaques des GEV ont eu un impact dévastateur sur la population civile, déjà en détresse, entraînant des morts et des déplacements importants de populations vers les villes .

- **Durcissement des contrôles des GEV et des FDS/VDP**

Dans leur objectif de contrôler les territoires, les GEV ont dressé des postes de contrôle dans la quasi-totalité des communes enquêtées même si leur présence n'est pas permanente dans certaines localités. En effet, sur l'axe routier qui relie de ville de Kantchari à la ville de Fada N'Gourma (Route Nationale 4), les contrôles sont quotidiens à plusieurs endroits; Sampiérie, Sakoani, Tanwalbougou, Namougou où les GEV semblent être avoir une domination. Seuls le passage des FDS à ces endroits les intimident et dispersent juste le temps de la traversée. C'est justement sur ces axes que les enlèvements sont fréquents. Sur l'axe Diapaga-Kantchari (Route Nationale 4), les GEV ont durci les contrôles au point de créer un blocus dans les deux localités distantes de 60 km avec une route entièrement bitumée. Sur cet axe et particulièrement dans le village de Boudieri qui est à équidistance entre les deux communes, les GEV sont fréquents et procèdent à des contrôles de tout véhicule et toute personne (Des bus de transport et de chargements de marchandises ont été refoulés). Les fusillades et poses d'engins explosifs improvisés, très fréquents dans ces localités, font des victimes. A cela, faut-il ajouter les sanctions relatives au non-respect des principes islamiques. En effet, les GEV imposent la religion musulmane dans les localités étant sous leur contrôle et procède à l'instauration de charia comme principes, normes et valeurs de vie.

Quant aux FDS, leurs contrôles se font régulièrement surtout à l'entrée et à l'intérieur desdites communes. Ces contrôles sont quotidiens et s'opèrent même la nuit.

³ Source ACLED : Data Export Tool - ACLED (acleddata.com) - Février 2023

⁴ Propos d'un répondant homme du tribunal départemental de Kantchari réagissant sur l'évolution du contexte sécuritaire

3.1.2. Evolution récente des conflits

Les tensions autour **de l'accès aux ressources naturelles, y compris la terre**, demeurent persistantes dans la région comparés aux scan de conflits.

- **Le changement climatique aggrave la concurrence autour des ressources naturelles, ce qui entraîne une augmentation des conflits**

La terre, première ressource exploitée et principale source de revenus des populations rurales, est la plus convoitée par différents groupes communautaires, représentant en conséquence la principale source de tensions intercommunautaires. Les enjeux des populations dans l'accès à la terre et aux ressources ont occasionné l'affirmation des identités des parties en conflit, induisant à des actes de violences.. En effet, les **conflits autour de l'exploitation des ressources naturelles et foncières** prennent différentes configurations selon les intérêts et les positions des acteurs impliqués dans les conflits, à l'origine de l'escalade en violence de certaines tensions intercommunautaires, d'après les communautés interviewées. Des tensions se traduisant par des tensions entre agriculteurs et éleveurs, entre agriculteurs eux-mêmes et PDI avec les communautés hôtes à cause de la compétition aux ressources et aux espaces agricoles et pastoraux. .

Par exemple, le changement climatique réduit la fertilité des terres, provoque des inondations dans les espaces agricoles et pastorales, impactant ainsi sur les pratiques de transhumance des bétails vers des zones agricoles pendant les périodes de soudures pastorales⁵ **entraînant une recrudescence de la violence entre les agriculteurs et les éleveurs**. Autrement dit, les agriculteurs et éleveurs⁶ se disputent l'exploitation prioritaire des surfaces arables⁷. La violence est principalement constatée pendant la saison des pluies et celle de la récolte agricole où les éleveurs libèrent les animaux dans les champs à la recherche du pâturage..

- **Les GEV contrôlent l'accès et les territoires stratégiques autour des ressources induisant à une recrudescence des tensions communautaires pour accéder aux rares ressources disponibles**

Le contrôle exercé par les GEV sur certains axes routiers dans les communes ainsi que la limitation d'accès aux zones éloignées en raison de la présence d'engins explosifs improvisés (EEI), limitant l'accès des agriculteurs et éleveurs aux espaces agro-pastorales, augmentant la pression sur les rares ressources naturelles et terres arables disponibles. Cette limitation d'accès augmente la pression et engendre des risques de conflits violents entre agriculteurs et éleveurs. Les facteurs déclencheurs des tensions et de violences autour de ces conflits se traduisent par les dégâts causés dans les champs par les bétails sur les chemins menant aux points d'eau et des espaces de pâturage, en plus du non-respect des règles régissant la transhumance (respect des couloirs de passage et des législations nationales). Autrement dit, ces conflits se manifestent par des violences verbales et pourraient évoluer vers des agressions physiques en fonction des acteurs en présence et de la gravité des dégâts causés par les animaux. **Au-delà des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs, il existe des conflits entre agriculteurs même à cause de la difficulté d'accès** aux espaces agricoles dû à l'intensité des activités des GEV. Les agriculteurs n'arrivent pas à rejoindre leurs champs agricoles. Cela provoque une concentration des agriculteurs vers les terres agricoles situées aux alentours des chefs-lieux des communes. Cette pression sur les champs des zones urbaines crée et augmente davantage les risques de tensions entre agriculteurs.

Notons que ce conflit entre agriculteurs et éleveurs fait aussi miroir de conflit identitaire entre peuls, qui est éleveur” et les autres communautés, exacerbé par une forte perception du rôle des peuls dans les

⁵ Avril - Mai et Juin

⁶ Ces deux catégories socioprofessionnelles s'accusent du non-respect de la législation qui légifère l'utilisation de l'espace et adoptent chacune des stratégies de monopolisation de ces surfaces

⁷ Dans le souci d'une meilleure cohabitation des zones de culture et pâturage ont été délimitées de son sorte à garantir la tenue des activités de chaque profession

GEV⁸. D'autant plus que le contrôle exercé par les GEV provoquant la limitation d'accès⁹ aux zones éloignées en raison de la présence d'engins explosifs improvisés (EEI), favorisent les tensions intercommunautaires.

Cette situation expose également les PDI qui sont à la recherche des espaces cultivables. Face à cette convoitise, les PDI sont le plus souvent disqualifiées de la compétition aux ressources car victime des exclusions et des préjugés.

- **Les tensions communautaires autour de l'accès à la terre sont davantage exacerbés par des divisions à base identitaire**

Le droit coutumier¹⁰ qui concède un contrôle exclusif des terres par un seul groupe communautaire dit les "autochtones" qui sont les Gourmantchés est mis en avant lorsque des tensions éclatent entre propriétaires terriens et exploitants¹¹. Derrière l'utilisation de ce droit coutumier qui ne pose pas seulement la simple question d'appartenance ethnique, elle met aussi en exergue la question d'exclusion/d'intégration des populations; celle de savoir "qui?" (quelle personne? quelle communauté?) pourrait être accepté au sein des communautés. La caution identitaire est relevée au gré des communautés hôtes et sert d'alibi pour disqualifier les populations migrantes à l'accès des ressources foncières.

Dans son prolongement, le conflit d'accès à la terre crée des affrontements réguliers entre éleveurs et agriculteurs d'une part, qui souvent prennent des configurations ethniques du fait que les populations autochtones sont pour la plupart des agriculteurs et les éleveurs appartenant à la communauté peulh, et d'autre part entre les services étatiques de protection de l'environnement dans cette zone favorable au pastoralisme¹². La région de l'Est est considérée comme une zone stratégique de transhumance de bétail entre le Niger, le Bénin, le Ghana, le Nigéria et nombreux sont les dégâts qui sont causés par le passage des bétails au détriment des espaces agricoles et des forêts classées.

Ce scan de conflit a fait émergé une **nouvelle manifestation de conflits liés à la dynamique de pouvoir** au niveau de la communauté et **les tensions entre les jeunes femmes et les FDS**

- **Récupération politique dans la gestion de chefferie traditionnelle**

La légitimation du pouvoir des prétendants à la chefferie traditionnelle est un des facteurs de divisions communautaires dans la région. En effet, les questions de la chefferie traditionnelle divisent les populations depuis plusieurs années dans la région de l'Est. Les causes profondes de ce conflit se situent dans le mode de dévolution du pouvoir qui manque souvent de clarté ou qui s'écarte parfois de la jurisprudence des royaumes qui veut que le fils hérite du père. Certains membres de la famille, devenus influents du fait de leur pouvoir économique ou de leur position politique¹³, veulent changer les règles de dévolution pour accéder au trône ou pour faire introniser un proche. La méconnaissance des règles de succession, dans une moindre mesure, la recherche du prestige et de l'honneur, la plupart du temps, sont

⁸ Cf rapport scan Mai 2021 - Search for Common Ground

⁹ Les agriculteurs n'arrivent pas à rejoindre leurs champs agricoles. Cela provoque une concentration des agriculteurs vers les terres agricoles situées aux alentours des chefs-lieux des communes. Cette pression sur les champs des zones urbaines crée et augmente davantage les risques de tensions entre agriculteurs. Cette situation expose également les PDI qui sont à la recherche des espaces cultivables. Face à cette convoitise, les PDI sont le plus souvent disqualifiées de la compétition aux ressources car victime de préjugés.

¹⁰ Malgré la loi 034-2009 portant régime foncier rural qui régit la possession foncière et ces textes d'applications, le droit coutumier en matière foncière est toujours appliqué par un large part de la communauté.

¹¹ En dehors de ces communautés autochtones, tous les autres groupes doivent utiliser la terre de façon temporaire sans en avoir la propriété exclusive quel que soit la durée de l'occupation. Ce conflit se manifeste par le refus de reconnaître la propriété foncière de toute personne (quel que soit le niveau d'investissement réalisé sur le domaine) en dehors de ces groupes dits autochtones. Cette attitude pouvant se transformer en un conflit violent entre les deux groupes. Le statut de l'étranger et ou d'étranger est élément d'exclusion. Dans cette même logique, sont construites les perceptions autour des PDI par les communautés hôtes. Selon les propriétaires fonciers, les PDI n'ont pas le droit d'être propriétaires permanents des terres, quelle que soit la durée de leur séjour, car ils sont considérés comme des étrangers dans les localités d'accueil.

¹² la région de l'Est contient plusieurs parcs naturelles et aires protégées qui lui confèrent une biodiversité

¹³ Les élites politiques se sont ingérées dans la « politique » des chefferies pour imposer par divers stratagèmes leur candidat en cas de compétition pour la succession des chefs

également des causes de ce type de conflit. L'intrusion des discordances et rivalités politiques dans l'accession au trône de la chefferie traditionnelle a favorisé la formation des clans et les groupuscules de soutien aux différents protagonistes qui se livrent parfois à des violences, marque de domination et puissance, symbole d'expression de leur suprématie.

Lorsque les guerres de succession sont ouvertes, les questions de valeur n'ont plus droit de cité raison pour laquelle les droits humains s'en trouvent bafoués à travers des violences verbales, physiques et parfois par des morts d'hommes.

- **Tensions entre les FDS et les jeunes femmes**

Le mandat de protection des FDS devrait être un mandat construit autour des besoins des populations et de la relation que ces dernières entretiennent avec l'État (que les FDS représentent aussi). Cependant la gestion de ce mandat et de cette fonction de représentation de l'autorité de l'État sont perçus contraires à l'éthique qui devrait les encadrer. Des faits ont été rapportés par les populations lors de la collecte des données : des cas de viols impliquant des FDS ont été signalés, le refus d'assumer la reconnaissance de paternité, des violences physiques infligées aux jeunes. Ces agissements créent des tensions entre les populations et les FDS et mettent à rude épreuve la collaboration entre civils et militaires.

3.1.3. Influence des dynamiques conflictuelles sur l'insécurité

- **Les conflits influencent sur l'insécurité par les règlements de comptes et l'alliance de certains acteurs avec des GEV**

De l'analyse des données issues des trois communes, il ressort que les conflits ont une influence négative sur l'insécurité. « *Les conflits, quelle que soit leur nature, détruisent la cohésion sociale en affaiblissant l'autorité de l'État et en renforçant les actions des groupes armés terroristes...* »¹⁴.

Les conflits influencent l'insécurité par les règlements de comptes, l'alliance de certains acteurs, notamment les éleveurs. En effet, certaines personnes enquêtées mentionnent que des éleveurs (en majorité des peulhs), se sentant en position de faiblesse¹⁵ ou par désir de vengeance font allégeance aux GEV pour bénéficier de leur protection. Ils profitent donc de leur nouvelle position pour amener leurs troupeaux paître dans les champs tout en sachant qu'ils ne seront pas inquiétés. Cette proximité relationnelle sert de justification aux populations hôtes pour expliquer leur méfiance envers la communauté peulh. Des cumuls des faits empiriques isolés ou non, vérifiables ou non, sont repris par les autochtones à des fins d'accusation, d'indexation stigmatisante, de rejet. L'influence des dynamiques conflictuelles sur l'insécurité est bien résumée en ces termes « *Nous ne vivons plus en paix depuis plusieurs années parce que les terroristes ont envahi nos villages. On prie Dieu pour retrouver la paix et la joie de vivre. Imaginez que dans cette situation déjà trouble, on crée d'autres conflits à cause de la terre, de la chefferie etc. Est-ce que nous allons nous en sortir ? Je ne pense pas. L'ennemi va profiter d'infiltrer nos villages et nous détruire tous. Mais si nous sommes unis et vivons en parfaite harmonie, l'ennemi aura peur de nous...* »¹⁶.

En liant les conflits communautaires et le terrorisme, l'on relève une certaine imbrication de l'un sur l'autre comme un courant d'influence (de flux et de reflux) qui alimente la conflictualité et l'insécurité. L'un des arguments qui a justifié l'arrivée des GEV a été les frustrations, conséquences des conflits communautaires, de la mauvaise gouvernance, l'incapacité de l'État à assurer de meilleures conditions de vie et un développement intégral aux populations. Ces ressentiments attisés par les GEV ont servi de tremplin d'adhésion à leurs idéaux et au recrutement en leur sein.

- **Les atteintes à la dignité humaine et accroissement des violations des droits humains**

¹⁴ Représentant de l'Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires (ONAPREGCEC) de Fada

¹⁵ La région de l'Est a toujours connu des affrontements communautaires relevant des conflits entre agriculteurs (majoritaires) et éleveurs (minoritaires). L'idée d'un rapprochement entre les éleveurs peulhs et les GEV est une forme de protection. Cette demande d'assistance et de protection est ainsi utilisée comme l'alibi justifiant la complicité de la communauté peulhs dans l'émergence des attaques des GEV.

¹⁶ Répondant homme leader religieux Fada

Les viols dont sont victimes les femmes, les sévices corporels administrés par les FDS et les GEV subis par les populations, la perte des actifs de production, selon les populations enquêtées, sont autant d'atteintes à la dignité humaine. Ces atteintes restent malheureusement impunies du fait de l'absence des organes de répression de l'Etat dans certaines communes notamment à Diapaga et à Kantchari.

- **Les services de base fermés**

La fermeture des services est l'une des conséquences de la montée de l'insécurité. Dans les communes de Kantchari et de Diapaga, la quasi-totalité des services sont privés de leur personnel. Les premières autorités provinciales et communales (Haut-commissaire, Président de délégations spéciales, directeurs provinciaux) sont toutes à Fada N'Gourma et gèrent leur service à distance. Les quelques agents restés au sein des localités ne sont plus réguliers à leur poste de travail. Les services sociaux de base tels les écoles et les centres de santé se concentrent dans les chefs-lieux de commune (Diapaga et Kantchari)¹⁷.

3.2. La situation des droits de l'homme et l'accès à la justice

3.2.1. Influence des dynamiques conflictuelles et sécuritaires sur la situation des droits de l'homme

Ces dynamiques conflictuelles et sécuritaires influent négativement sur le pouvoir d'agir des membres de la communauté du fait de la violation des droits humains. Les personnes enquêtées ont déploré les violations ou les atteintes aux droits de l'homme aussi bien dans leurs principes généraux¹⁸, notamment la dignité humaine, que dans leurs différentes catégories¹⁹.

- **Pouvoir d'agir des membres de la communauté limité par les violations des droits humains**

- **Le droit à la vie et à la liberté** : Les tueries massives du fait d'actes terroristes (fusillades, poses d'engins explosifs improvisés...) Les violences physiques dont sont victimes les membres de la communauté qui sont accusés de non respect de la Charia²⁰ imposés par les GEV, les différentes communes sont assiégées par les GEV qui y dictent leur loi créant ainsi la psychose au sein des populations qui sont obligées de limiter leurs déplacements et vivre en autarcie. Les communes de Diapaga et de Kantchari sont sous blocus depuis janvier 2023.
- **La liberté de pensée, de conscience et de religion** : émettre une opinion contraire à celle des GEV ou pratiquer une religion autre que l'Islam est proscrit dans plusieurs villages de la région. Ce faisant, des lieux de culte sont incendiés et les populations contraintes de respecter les nouvelles règles qui leur sont imposées par les GEV à savoir, laisser pousser la barbe, ne pas porter de pantalon qui atteint la cheville, porter toujours un voile et une tenue qui couvre tout le corps pour les femmes etc.
- **Le droit d'organiser des réunions ou des manifestations pacifiques** : personne n'ose, dans ce contexte et dans certains villages, organiser de grands rassemblements puisque formellement interdit par les GEV. Par mesure de sécurité, les autorités appellent à éviter les grands rassemblements.

- **Violence physique faites à la communauté par les GEV et les FDS**

Le droit à l'intégrité physique et morale : des hommes, des femmes des jeunes sont torturés, séquestrés et bastonnés soit par des GEV ou par des FDS/VDP. Les cas de violences physiques sont signalés surtout à Diapaga et à Kantchari où des FDS ont, à plusieurs reprises, usé de la violence contre les populations civiles, notamment les jeunes, sur des questions de mœurs. Les atteintes perpétrées par les GEV sont

¹⁷ les CSPPS et les écoles étant fermés dans les villages.

¹⁸ Les principes généraux des droits humains sont l'égalité, la non-discrimination, l'universalité, la dignité humaine, l'inaliénabilité.

¹⁹ Les différentes catégories des droits humains sont les droits civils et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels

²⁰ Loi canonique islamique régissant la vie religieuse, politique, sociale et individuelle, appliquée de manière stricte dans certains États musulmans.

quasi quotidiennes à l'intérieur des villages et sur les axes routiers sous leur contrôle. Les viols dont sont victimes les femmes et les jeunes filles entachent leur intégrité physique et morale.

Outre ces violations des droits humains qui limitent le pouvoir d'agir des membres de la communauté et les violences physiques et morales dont ils sont victimes, on note aussi la violation sur :

- **Les droits économiques** : il s'agit du droit à la propriété privée, du droit à l'emploi, de la liberté d'entreprendre, de la liberté du commerce. Ces droits économiques subissent des violations à répétition. Les populations ont perdu leur propriété, les moyens de production sont détruits, les activités commerciales ne sont plus florissantes, la quasi-totalité des services pourvoyeurs d'emploi se ferment les uns après les autres et l'Etat n'investit plus dans ces localités. Le pouvoir économique des populations baisse sensiblement et la pauvreté s'installe rapidement.
- **Les droits sociaux** : il s'agit du droit à l'éducation, du droit à la santé, du droit au logement. L'une des conséquences désastreuses de la crise sécuritaire est la destruction ou la fermeture forcée des infrastructures sociales ; les salles de classe, les centres de santé et de promotion sociale dans les villages. L'influence de cette situation sur les droits humains est énorme. On note un nombre important d'élèves déplacés internes et d'abandons scolaires, l'inexistence de centres de santé pour prendre en charge les malades. A Diapaga et à Kantchari, presque tous les CSPS sont fermés. Le seul centre de référence qui est le CMA de Diapaga manque des produits de premières nécessités pour soigner les malades et aucune évacuation sanitaire vers le Centre Hospitalier Régional (CHR) n'est possible.

3.2.2. Influence des dynamiques conflictuelles et sécuritaires sur l'accès à la justice

Du fait de la crise sécuritaire, le tribunal de grande instance de Diapaga a été fermé puis délocalisé au chef-lieu de la région. Telle est l'une des influences du contexte sur l'accès à la justice. Ce qui constitue, selon les populations enquêtées, une violation de leurs droits. Les conséquences de cette délocalisation sont énormes.

- **Des difficultés d'accès aux documents administratifs**

Avant la délocalisation, les populations avaient encore la possibilité de demander l'établissement de certains actes administratifs tel le casier judiciaire, le certificat de nationalité, le permis de communiquer (document autorisant la visite à un détenu) à Diapaga. Tout cela n'est plus possible à ce jour. Les autorités s'affairaient à installer des applications numériques qui permettraient de délivrer des actes à distance mais le changement de régime de septembre 2022 a retardé la finalisation de ce projet. Seul le permis de communiquer est délivré à partir de Fada N'Gourma pour les demandeurs à Diapaga (une distance de 182.7 km sépare ces 2 communes). Cette situation complexifie le sort de certains PDI qui ont tout perdu, acte de naissance, certificat national d'identité Burkinabè (CNIB) et qui se trouvent dans l'impossibilité de se faire établir de nouveaux actes.

- **Absence de système judiciaire favorise le sentiment d'impunité et l'adhésion à une justice populaire dirigé par les GEV**

Les viols dont sont victimes les femmes, les sévices corporels administrés par les FDS et les GEV subis par les populations sont autant d'atteintes à la dignité humaine. Ces atteintes restent malheureusement impunies du fait de l'absence des organes de répression de l'Etat dans certaines communes notamment à Diapaga et à Kantchari. La fermeture du TGI de Diapaga et conséquemment l'éloignement du procureur qui a le droit de poursuite en matière de violation des droits de l'homme, accroît les violations desdits droits. Des détenus pour des actes d'atteinte à la dignité et aux droits de l'homme ont fini par être libérés faute de procès, parce que le délai légal de détention était expiré.

Au vu de ce contexte, les populations, à défaut, adressent leurs plaintes aux GEV qui ne sont toutefois pas exempts d'exactions. Il va s'en dire aussi que cette situation d'impunité a accru et aggravé les cas de viols, de vols, de coups et blessures, et du banditisme au point de créer la confusion avec les attaques terroristes.

Les FDS, dans leur mission quotidienne de maintien de l'ordre ou de défense du territoire, selon certains avis, se rendent coupables d'actes qui portent atteinte à l'intégrité physique ou morale voire à la vie des populations. Les convois de la mine de Boungou qui se déplacent avec un important dispositif sécuritaire est réputé pour ses bavures le long du trajet depuis Fada jusqu'à Partiaga.

En l'absence d'un canal légal de réception et de traitement des plaintes et en l'absence d'autorités garantes de la stabilité et de la cohésion sociale, certains répondants ont émis que "les forts oppriment les faibles et seuls leurs désirs font loi"

Dans les villages, les populations ont fini par faire allégeance aux GEV pour vivre dans la quiétude selon les répondants. Désormais ces derniers sont les garants de la cohésion sociale et statuent sur tous les cas qui sont portés devant eux puis décident de la sanction. Tout se passe comme s'il y avait eu une passation de charges entre les autorités judiciaires et les GEV. L'une des conséquences de cette absence de justice étatique est la libération des prévenus²¹ en détention sans procès. Afin d'assurer un certain fonctionnement minimal des instances judiciaires et d'éviter que des coupables d'actes criminels soient toujours en liberté, le juge d'instruction de la région a entrepris des démarches auprès des structures exerçant dans la promotion des droits de l'homme et de la justice en vue d'un accompagnement financier. Cette initiative qui devrait permettre au juge d'instruction et au procureur de se rendre à Diapaga pour entendre les parties plaignantes est restée vaine.

3.3. Analyse "ne pas nuire"

3.3.3. Analyse des risques et mesures de mitigation

Les risques développés ainsi que les recommandations dans le tableau ci-dessous sont issus de l'analyse issue de scan de conflit et d'une séance de réflexion avec les partenaires du programme.

Principales activités du programme	Risques	Mesures de mitigation/Recommandations
- Mener des missions d'investigation sur les allégations de violation des droits humains dans les quatre régions cibles	- Menaces et intimidations par des FDS ou VDP à l'égard des équipes chargées de la mission d'investigation car les acteurs des droits humains sont souvent vus comme des personnes manipulées par l'extérieur; - Enlèvement par les GEV et arrestation arbitraire par les FDS; - Boycott de l'activité par les populations du fait de la méfiance et de l'incompréhension du travail des acteurs des droits humains	- Informer préalablement les autorités sur la conduite de la mission ; - Renforcer les capacités des acteurs de l'Etat sur les droits humains et la communication sensible aux conflits ; - Renforcer les capacités des agents enquêteurs en "protection" afin de les initier aux mécanismes de protection et éthique à conduire (Prendre des mesures pour protéger l'identité des répondants pour ne pas les exposer et la mise en place d'un mécanisme de communication pour assurer la protection des personnes enquêtées)
- Visiter les prisons dans les quatre régions cibles pour monitorer les conditions de détention	- Refus des autorités judiciaires pour cause de sensibilité des informations et sur leur utilisation (liés au manque de mécanisme claire de protection et de redevabilité)	- Renforcer la communication et le plaidoyer envers les autorités sur les objectifs de la visite - mettre en place un mécanisme de protection des données (consentement - anonymes -etc...

²¹ Certains avaient commis de grosses infractions comme des faits de grand banditisme, association de malfaiteurs, assassinats

<ul style="list-style-type: none"> - Former les points focaux basés dans les villages sur la collecte des données 	<ul style="list-style-type: none"> - Menaces et d'intimidations des points focaux qui peuvent être ciblés par des membres de leur communautés voir par les autorités qui ne comprennent pas le sens de l'activité; - Les difficultés liées au déplacement car les voies d'accès de certaines localités sont minées d'IED par les GEV ; - Risque d'interdiction de l'activité - Enlèvement et assassinat des points focaux et formateurs qui peuvent être perçus comme des traîtres par les GEV 	<ul style="list-style-type: none"> - Former les points focaux sur la sécurité et la communication sensible aux conflits ; - Mener la sensibilisation auprès de leurs communautés pour que les points focaux soient acceptés et reconnus ; - Créer un cadre de collaboration entre points focaux et acteurs locaux (représentants de l'Etat, leaders communautaires, etc.
<ul style="list-style-type: none"> - S'entretenir (les points focaux formés) avec les victimes et témoins des violations et abus de droits humains pour collecter les preuves des violations et abus afin de produire des rapports de documentation (y compris avec les victimes et témoins de VBG) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en danger des points focaux et des victimes par des enlèvements, menaces, intimidations, assassinats, etc par manque de protection. ; - Refus de collaboration de certaines victimes du fait de l'incompréhension par les populations du travail des acteurs des droits humains ; - Récupération et destruction des données. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer continuellement les capacités des points focaux sur les mécanismes de protection (divers points en lien avec la collecte ou le traitement des preuves, éthique) ; - Créer une procédure ou un mécanisme de plaintes confidentielles, - Maintenir une base de données des incidents signalés, - Documenter les progrès liés à la prévention et protection - Promouvoir activement la sécurité et le bien-être des personnes participant aux activités, - S'assurer que toutes les communications internes ou externes du programme respectent les principes fondamentaux de l'intérêt supérieur : Ne pas nuire, Sensibilité aux conflits. - Assurer le suivi des principes éthique et de protection dans la conduite de l'activité pour ne pas exposer les participants.ivi des principes éthique et de protection dans la conduite de l'activité pour ne pas exposer les participants.
<ul style="list-style-type: none"> - Tenir des réunions avec les autorités et les leaders communautaires pour présenter les principales constatations de la documentation réalisée et les recommandations formulées pour une meilleure protection des droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> - Refus de participation de certains acteurs à cause de l'incompréhension des activités - La particularité des conflits actuels qui ont une connotation communautaire peut engendrer des incompréhensions entre les participants pouvant créer une mésentente entre participants ou les acteurs de mise en œuvre du projet peuvent être menacés ou intimidés ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Information et plaidoyer auprès des autorités; - Sensibilisation des leaders communautaires.;
<ul style="list-style-type: none"> - Tenir des sessions de sensibilisations communautaires, notamment auprès des PDI, sur les notions de base des droits humains, le fonctionnement des institutions de la justice et les acteurs offrant des services d'assistance juridique et judiciaire aux personnes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> - Tension entre PDIs et populations hôtes ; - Non adhésion des PDIs aux sessions car la question des droits humains peut être reléguée au second plan par les PDIs car donnant une priorité à la question alimentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les PDIs et les populations hôtes dans les sessions de sensibilisation ;

<ul style="list-style-type: none"> - Animer une clinique juridique à Dori, Kaya, Ouahigouya et Fada pour donner des conseils juridiques aux membres de la communauté et l'assistance judiciaire aux victimes de violation des droits humains, y compris les victimes de GBV 	<ul style="list-style-type: none"> - Non-participation des membres de la communauté à cause d'une mauvaise perception des droits humains et des VBG - Risque d'exposition des victimes ; - Risque d'être taxé de partialité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les communautés sur la promotion des droits humains ; - Faciliter l'accès de certains textes en les traduisant en langues locales ;
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des émissions radiophoniques sur les notions de base des droits humains et l'importance du travail des défenseurs des droits humains. 	<ul style="list-style-type: none"> - Menaces et représailles des groupes extrémistes violents ; - Infiltration de personnes de mauvaises foi ; - Écarts de langages lors des émissions interactives; - Menaces/intimidations/enlèvement des personnels des médias - Attaque contre la station de la radio - Refus de la station de radio d'animer ce type d'émission 	<ul style="list-style-type: none"> - Outiller les journalistes en journalisme sensible aux conflits avant la conduite d'émissions interactives

- **L'impossibilité à mettre en œuvre certaines activités: sensibilisation**

L'une des conséquences de la crise sécuritaire dans les localités de l'enquête est l'impossibilité de mettre en œuvre certaines activités relatives à la question des droits humains. Il s'agit notamment des activités de sensibilisation qui mobilisent généralement du monde et des activités médias. Déjà, certaines organisations ont procédé à la suspension de leurs interventions et d'autres ont revu leurs stratégies en guise de mitigation. Ainsi, les activités publiques sont remplacées par des activités en petits groupes de dix (10) ou quinze 15 personnes ou par le porte-à-porte. Les activités média sont remplacées par des causeries-débats dans les grins de thé avec les jeunes. *« Présentement, nous n'arrivons plus à nous rendre dans nos zones d'intervention à cause de l'insécurité. Nos relais sur le terrain se contentent désormais d'organiser des causeries-débats en petits groupes. Pourtant nous avons un vaste programme de sensibilisation sur les médias autour des droits de la femme et de l'enfant et sur la cohésion sociale. Ces thèmes fâchent nos amis de la brousse donc tout a été suspendu... »*²²

La crise sécuritaire actuelle n'est pas favorable au développement d'activités, au grand jour, en faveur des droits humains car en déphasage avec les messages et les actes des GEV. Ce faisant, les défenseurs des droits humains sont soit obligés d'abandonner leurs activités, soit de les réorienter vers d'autres types d'activités. Par exemple, les activités radiophoniques ou celles réunissant un grand monde ne peuvent plus être réalisées à certains endroits. De la même manière, les défenseurs des droits sont obligés de vivre cachés dans le silence ou contraints de migrer vers d'autres localités. Depuis, l'enlèvement d'un jeune leader de la société civile connu pour son engagement envers la promotion des droits humains, la psychose a gagné les autres leaders d'OSC. Cela porte atteinte à la liberté d'association et d'opinion, socle sur lequel sont bâties les interventions des organisations de défense des droits de l'homme. Face aux exactions des FDS contre des civils, les leaders qui se sont opposés ouvertement ont été pris en partie par ces FDS et furent contraints de fuir. Un jeune leader rapporte « Le lendemain du viol de la jeune dame, j'ai lancé un appel à manifester contre cet agissement. Peu après, j'ai été pris pour cible par des FDS, qui rodaient dans notre quartier, cherchant à identifier mon domicile. J'ai dû quitter rapidement la Tapoa pour me retrouver à Fada... »

- **La participation limitée et timide des jeunes**

²² KII, Diapaga

La situation des jeunes, comparativement au scan de conflit passé, s'est détériorée complètement. En effet, dans l'étude précédente, ceux-ci arrivaient toujours à s'organiser du mieux qu'ils pouvaient pour participer aux activités de promotion des droits humains. Mais depuis l'annonce du gouvernement de recruter des volontaires pour la défense de la patrie et depuis les premiers enrôlements, les jeunes sont devenus la cible des GEV. A Bagali, village de la Tapoa, les jeunes²³ ont été sérieusement battus car les GEV qui suspectent certains d'entre eux de s'être enrôlés comme VDP.

3.3.4. Opportunités existantes

- **Le rôle prépondérant des leaders locaux et des structures faitières**

Les leaders coutumiers et religieux incarnent des valeurs morales, liées à leur statut, autour desquelles fédèrent les populations lorsque des crises surviennent. Ils sont les premiers recours en cas de conflits. En plus de ceux-ci, il y a les structures de prévention et de gestion des conflits comme l'ONAPREGCEC, les Comités de Conciliation sur le Foncier Villageois (CCFV), le Collectif contre l'Impunité et la Stigmatisation des Communautés (CISC)²⁴.

- **La contribution des valeurs sociales et culturelles**

Pour magnifier le vivre-ensemble et leur commune appartenance aux valeurs culturelles, les populations ont des événements culturels périodiques qui les rassemblent tels que les journées communautaires où jeux de société, arts culinaires, jeux de parenté à plaisanterie sont à l'honneur. Ces rassemblements sont des occasions de dialogues, de partages et constituent des facteurs de rapprochement intra et intercommunautaires, et participent à la promotion des droits de l'homme et de la cohésion sociale.

Conclusion

Le scan de conflit s'est tenu dans un contexte sécuritaire suffisamment dégradé. L'ensemble des communes enquêtées vivent sous des menaces à répétition des GEV; des destructions des infrastructures publiques, des poses d'engins explosifs improvisés, de sabotages des lignes téléphoniques, des prises d'otages/enlèvements de civils, assassinats de civils et de FDS. Les conséquences de ces actes terroristes sur la cohésion sociale sont énormes. Il y a une désintégration des familles avec les déplacements des populations, la perte des actifs de production (champs, bétail etc.) et subséquemment la baisse du pouvoir d'achat des populations, l'aggravation de la pauvreté. Un nombre important de PDI dans les zones d'accueil, cause de conflits autour de l'exploitation des ressources naturelles et des querelles de cohabitation mettant à rude épreuve la cohésion sociale.

La collecte de données dans un tel contexte a révélé l'existence ou la recrudescence de certains conflits. On peut citer les conflits entre agriculteurs et éleveurs, les conflits autour du foncier rural, les conflits liés à l'accès et à l'exploitation des ressources naturelles. Ces conflits entraînent des violations des droits humains à tous points de vue; droits civils, droits socioéconomiques et culturels. Les femmes, les enfants et les PDI sont les plus affectés par ces violations. Les auteurs de ces violations ou atteintes aux droits humains sont les GEV, les FDS et les parties aux conflits.

Cependant, des pistes de solution ont été dégagées pour une promotion des droits humains. Il s'agit de l'éducation des populations et de toutes les parties prenantes sur les droits humains, l'implication des acteurs stratégiques locaux dans les activités de promotion des droits humains, le renforcement de la cohésion verticale et le retour des autorités locales dans les communes.

²³ Dans certains villages, c'est une véritable guerre que se livrent GEV et jeunes. Les plus chanceux d'entre les jeunes arrivent à s'enfuir avec des séquelles. Les infortunés sont simplement tués. Dans un contexte pareil, leur participation aux actions de promotion des droits de l'homme ne peut plus avoir le dynamisme d'antan.

²⁴ Le CISC est une organisation de la société civile qui s'est fixé pour mission de lutter contre toute forme d'injustice et de veiller à la promotion, à la protection et à la défense des droits de tout citoyen burkinabè, sans distinction de sexe, d'âge, d'ethnie, de religion, d'origine géographique, etc.